

Rapport de l'organe de révision À l'assemblée des délégués de l'association des Auberges de Jeunesse Suisse, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des Auberges de Jeunesse Suisse (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du comité relatives aux comptes annuels

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un

audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Bommer + Partner Treuhand KLG

 

Hugo Schmid
zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

 

Annemarie Wüthrich
zugelassene Revisionsexpertin

Berne, 8. april 2026

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

Bilan

au 31 décembre

	Commentaires dans l'annexe	2025		2024	
		en CHF	en %	en CHF	en %
Actifs					
Actifs courants					
Liquidités		12 042 756.98	61,4	9 147 350.53	55,6
Créances envers des tiers		1 365 790.94	7,0	928 300.17	5,6
Créances envers des parties liées		177 532.41	0,9	544 372.66	3,3
Du croire		-109 321.00	-0,6	-77 935.00	-0,5
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	1 434 002.35	7,3	1 394 737.83	8,5
Autres créances	2	1 097 322.85	5,6	1 495 360.66	9,1
Stocks de marchandises		421 687.70	2,2	449 605.90	2,7
Stocks matériel de chauffage		86 183.86	0,4	97 415.51	0,6
Correction de valeur stocks		-101 574.31	-0,5	-109 404.28	-0,7
Stocks	3	406 297.25	2,1	437 617.13	2,7
Comptes de régularisation actifs		309 152.64	1,6	617 970.92	3,8
Actifs courants		15 289 532.07	78,0	13 093 037.07	79,5
Actif immobilisé					
Véhicules		11 626.95	0,1	24 175.25	0,1
Agencements		3 050 197.53	15,6	3 185 452.26	19,3
Immobilisations corporelles mobiles	4	3 061 824.48	15,6	3 209 627.51	19,5
Transformations		1 049 906.75	5,4	147 965.86	0,9
Immobilisations corporelles immobiles	4	1 049 906.75	5,4	147 965.86	0,9
Participations		2.00	0,0	2.00	0,0
Prêts à des tiers		1.00	0,0	1.00	0,0
Cautions		207 359.32	1,1	13 870.40	0,1
Parts sociales		202.00	0,0	202.00	0,0
Immobilisations financières	5	207 564.32	1,1	14 075.40	0,1
Actif immobilisé librement disponible		4 319 295.55	22,0	3 371 668.77	20,5
Actif immobilisé		4 319 295.55	22,0	3 371 668.77	20,5
Actifs		19 608 827.62	100,0	16 464 689.10	100,0

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

Bilan

au 31 décembre

	Commentaires dans l'annexe	2025		2024	
		en CHF	en %	en CHF	en %
Passifs					
Capitaux étrangers					
Dettes envers des tiers		3 762 406.20	19,2	3 089 264.13	18,8
Dettes envers des personnes proches		0.00	0,0	0.00	0,0
Dettes résultant de livraisons et de prestations	6	3 762 406.20	19,2	3 089 264.13	18,8
Avances d'hôtes		6 556 033.35	33,4	6 194 374.86	37,6
Diverses dettes à court terme	7	628 626.93	3,2	1 241 753.96	7,5
Autres dettes		7 184 660.28	36,6	7 436 128.82	45,2
Délimitations cotisations de membre		584 035.40	3,0	553 792.99	3,4
Autres comptes de régularisation transitoires		1 641 595.46	8,4	1 391 787.12	8,5
Comptes de régularisation passifs	8	2 225 630.86	11,4	1 945 580.11	11,8
Capitaux étrangers à court terme		13 172 697.34	67,2	12 470 973.06	75,7
Capitaux étrangers à long terme		0.00	0,0	0.00	0,0
Capitaux étrangers		13 172 697.34	67,2	12 470 973.06	75,7
Capital du fonds à but précis					
Fonds de soutien Bella Lui Crans-Montana		42 947.22	0,2	44 044.77	0,3
Fonds pour projets sociaux		46 000.00	0,2	65 000.00	0,4
Fonds pour l'entretien, les réparations et le remplacement		61 700.00	0,3	0.00	0,0
Fonds pour La Mobilière Martigny		10 000.00	0,1	0.00	0,0
Capital du fonds à but précis		160 647.22	0,8	109 044.77	0,7
Capital d'organisation					
Capital social		17 000.00	0,1	17 000.00	0,1
Capital libre généré par l'activité		6 258 483.06	31,9	3 867 671.27	23,5
Fonds libres		0.00	0,0	0.00	0,0
Capital d'organisation		6 275 483.06	32,0	3 884 671.27	23,6
Passifs		19 608 827.62	100,0	16 464 689.10	100,0

Compte d'exploitationdu 1^{er} janvier au 31 décembre

	Commen- taires dans l'annexe	2025		2024	
		en CHF	en %	en CHF	en %
Produit d'exploitation					
Produit résultant de la restauration		21 297 449.02	34,3	20 766 482.64	34,2
Produit résultant des marchandises		1 495 587.94	2,4	1 424 131.60	2,3
Produit résultant de la restauration et des marchan- dises		22 793 036.96	36,7	22 190 614.24	36,5
Produit résultant de l'hébergement		34 210 278.86	55,1	33 321 222.54	54,9
Autre produit de prestations de services		1 568 478.36	2,5	1 648 017.62	2,7
Produit résultant des prestations de services et de l'hébergement	9	35 778 757.22	57,6	34 969 240.16	57,6
Cotisations de membre annuelles		958 626.21	1,5	1 132 312.65	1,9
Cotisations pour cartes de membre à la journée		3 158 212.15	5,1	2 910 311.92	4,8
Cotisations de membre	10	4 116 838.36	6,6	4 042 624.57	6,7
Contributions de donateurs particuliers et entreprises		70 657.74	0,1	92 127.34	0,2
Contributions de donateurs communes et cantons		15 500.00	0,0	15 700.00	0,0
Contributions affectées à un but précis		149 433.23	0,2	143 414.70	0,2
Contributions libres		0.00	0,0	0.00	0,0
Produits provenant des donateurs	11	235 590.97	0,4	251 242.04	0,4
Contributions de sponsoring		26 103.70	0,0	66 148.10	0,1
Produits provenant de coopérations		26 103.70	0,0	66 148.10	0,1
Taxes de franchisage		138 000.80	0,2	120 979.10	0,2
Contribution administrative personnes proches		159 304.60	0,3	151 469.55	0,2
Produit d'exploitation divers		156 382,37	0,3	133 864.10	0,2
Autre produit d'exploitation		453 687.77	0,7	406 312.75	0,7
Rabais		-628 753.83	-1,0	-616 426.96	-1,0
Commissions cartes de crédit et Reka		-605 623.62	-1,0	-578 191.30	-1,0
Commissions de réservation		13 034.60	0,0	-33 652.47	-0,1
Pertes résultant de créances		-77 372.58	-0,1	25 282.44	0,0
Diminutions de rendement	12	-1 298 715.43	-2,1	-1 202 988.29	-2,0
Produit d'exploitation		62 105 299.55	100,0	60 723 193.57	100,0

Compte d'exploitation

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Commen- taires dans l'annexe	2025		2024	
		en CHF	en %	en CHF	en %
Charges d'exploitation					
Charges liées à la restauration		-6 578 734.80	-10,6	-6 819 560.71	-11,2
Charges liées aux marchandises		-688 366.60	-1,1	-666 391.81	-1,1
Charges liées au matériel		-1 002 161.24	-1,6	-1 055 355.67	-1,7
Prestations de tiers		-1 999 308.12	-3,2	-1 951 724.96	-3,2
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de tiers	13	-10 268 570.76	-16,5	-10 493 033.15	-17,3
Salaires		-25 042 670.89	-40,3	-24 945 793.96	-41,1
Prestations sociales		-4 140 243.00	-6,7	-4 170 002.20	-6,9
Autres charges de personnel		-918 720.61	-1,5	-671 320.32	-1,1
Prestations de travail de tiers		-344 302.70	-0,6	-326 322.20	-0,5
Charges de personnel	14	-30 445 937.20	-49,0	-30 113 438.68	-49,6
Loyers et produit des établissements affermés (tiers)		-644 836.30	-1,0	-554 108.94	-0,9
Loyers et produit des établissements affermés (personnes proches)		-9 554 536.00	-15,4	-9 349 089.20	-15,4
Autres charges de locaux		-22 635.90	0,0	-34 097.70	-0,1
Entretien des bâtiments et des installations		-1 054 470.30	-1,7	-904 235.10	-1,5
Quote-part collaborateurs pour le logement		640 083.35	1,0	641 122.65	1,1
Charges de locaux	15	-10 636 395.15	-17,1	-10 200 408.29	-16,8
Entretien, réparations, remplacement et leasing		-1 156 955.84	-1,9	-1 080 547.14	-1,8
Charges de véhicules et de transport		-182 670.95	-0,3	-182 529.88	-0,3
Assurances choses, redevances		-547 206.27	-0,9	-552 817.83	-0,9
Charges d'électricité et d'enlèvement des déchets		-2 851 567.29	-4,6	-2 954 737.82	-4,9
Charges administratives		-1 172 080.63	-1,9	-1 112 338.73	-1,8
Charges publicitaires		-1 182 653.58	-1,9	-1 172 335.24	-1,9
Charges d'exploitation diverses		-60 923.30	-0,1	-57 074.85	-0,1
Autres charges d'exploitation		-7 154 057.86	-11,5	-7 112 381.49	-11,7
Amortissements	4	-1 137 958.96	-1,8	-1 194 994.15	-2,0
Charges d'exploitation	16	-59 642 919.93	-96,0	-59 114 255.76	-97,4
Résultat d'exploitation		2 462 379.62	4,0	1 608 937.81	2,6
Produit résultant de la vente d'actifs immobilisés		502.50	0,0	1 850.15	0,0
Charges financières		-28 897.04	0,0	-52 119.99	-0,1
Produits financiers		8 429.16	0,0	43 957.81	0,1
Résultat financier		-20 467.88	0,0	-8 162.18	0,0
Charges exceptionnelles		0.00	0,0	0.00	0,0
Produits exceptionnels		0.00	0,0	0.00	0,0
Résultat exceptionnel		0.00	0,0	0.00	0,0
Résultat annuel sans résultat du fonds		2 442 414.24	3,9	1 602 625.78	2,6

Compte d'exploitation

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2025		2024	
	en CHF	en %	en CHF	en %
Attribution	-71 700.00	-0,1	-1 000.00	0,0
Utilisation	20 097.55	0,0	241.90	0,0
Résultat du fonds à but précis	-51 602.45	-0,1	-758.10	0,0
Résultat annuel	2 390 811.79	3,8	1 601 867.68	2,6
Attribution au capital libre généré par l'activité	-2 390 811.79	-3,8	-1 601 867.68	-2,6
Résultat annuel avant attribution / prélèvement capital d'organisation	0.00	0,0	0.00	0,0

Tableau de financement

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2025	2024
	en CHF	en CHF
Attribution au capital libre généré par l'activité	2 390 811.79	1 601 867.68
Amortissements	1 147 378.26	1 200 870.95
Réaffectation amortissements tiers	-9 419.30	-5 876.80
Correction de valeur stocks	-7 829.97	-1 723.00
Utilisation fonds de soutien à but précis Bella Lui Crans-Montana	-1 097.55	-241.90
Attribution au fonds affecté pour projets sociaux	0.00	1 000.00
Utilisation fonds affecté pour projets sociaux	-19 000.00	0.00
Attribution au fonds affecté pour l'entretien, les réparations et le remplacement	61 700.00	0.00
Attribution au fonds affecté pour La Mobilière Martigny	10 000.00	0.00
Bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles	-502.50	-1 850.15
Augmentation/diminution des créances résultant de livraisons et de prestations	-39 264.52	-358 517.67
Augmentation/diminution des autres créances	398 021.07	-16 878.62
Augmentation/diminution des stocks	39 149.85	8 614.99
Augmentation/diminution des comptes de régularisation actifs	308 818.28	-104 244.80
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	673 142.07	-236 746.17
Augmentation/diminution des autres dettes	-251 468.54	829 994.26
Augmentation/diminution des comptes de régularisation passifs	280 050.75	-55 355.87
Flux de fonds découlant de l'exploitation	4 980 489.69	2 860 912.90
Investissements dans des immobilisations corporelles	-956 646.82	-1 777 928.93
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	1 291.10	4 720.85
Réaffectation amortissements tiers	9 419.30	5 876.80
Bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles	502.50	0.00
Investissements dans des transformations	-946 160.40	0.00
Investissements dans des immobilisations financières	-198 288.92	-8 034.90
Désinvestissements d'immobilisations financières	4 800.00	0.00
Flux de fonds liés aux investissements	-2 085 083.24	-1 765 517.63
Flux de fonds liés au financement	0.00	0.00
Variation des liquidités	2 895 406.45	1 095 395.27
Liquidités au 1 ^{er} janvier	9 147 350.53	8 051 955.26
Liquidités au 31 décembre	12 042 756.98	9 147 350.53
Variation des liquidités	2 895 406.45	1 095 395.27

Tableau de variation du capital

	État initial en CHF	Attribution en CHF	Transferts de fonds in- ternes en CHF	Utilisation en CHF	État final en CHF
Moyens provenant du capital du fonds					
Fonds de soutien Bella Lui Crans- Montana	44 044.77	0.00	0.00	-1 097.55	42 947.22
Fonds pour projets sociaux	65 000.00	0.00	0.00	-19 000.00	46 000.00
Fonds pour l'entretien, les répara- tions et le remplacement	0.00	61 700.00	0.00	0.00	61 700.00
Fonds pour La Mobilière Martigny	0.00	10 000.00	0.00	0.00	10 000.00
Capital du fonds avec affectation restrictive	109 044.77	71 700.00	0.00	-20 097.55	160 647.22
Moyens provenant de finan- cements propres					
Capital social	17 000.00	0.00	0.00	0.00	17 000.00
Capital libre généré par l'activité	3 867 671.27	0.00	2 390 811.79	0.00	6 258 483.06
Fonds libres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat annuel	0.00	2 390 811.79	-2 390 811.79	0.00	0.00
Capital d'organisation	3 884 671.27	2 390 811.79	0.00	0.00	6 275 483.06

Annexe aux comptes annuels

Généralités

Les comptes annuels des Auberges de Jeunesse Suisses ont été établis en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Parties liées

Sont réputées parties liées la Fondation Suisse pour le Tourisme Social et la Fondation pour les auberges de jeunesse en Suisse. Toutes les transactions essentielles sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Une relation de mandat n'existe ni avec les membres du comité des Auberges de Jeunesse Suisses, ni avec les membres du conseil de fondation de la Fondation Suisse pour le Tourisme Social ou de la Fondation pour les auberges de jeunesse en Suisse.

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse ainsi que les avoirs en comptes postaux et en banque évalués à leur valeur nominale. Les avoirs en monnaies étrangères ont été convertis aux cours de fin d'année, conformément à la TVA.

Créances

Les créances provenant de prestations à l'égard de tiers sont présentées après déduction des corrections de valeur nécessaires pour le risque de ducroire.

Stocks

Les stocks sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la valeur du marché la plus basse. Le risque au niveau des marchandises est pris en compte avec une correction de valeur de 20% sur les stocks en fin d'année.

Immobilisations corporelles

L'évaluation a lieu aux coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements opérationnels nécessaires. En 2020, les catégories de placement et les taux d'amortissement ont été redéfinis. Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations jusqu'en 2018

Machines et appareils	8 ans
Mobilier remplacement	8 ans
Petit matériel d'inventaire	3 ans
Informatique	3 ans
Véhicules	5 ans
Travaux de transformation	10 ans

Nouvelles immobilisations à partir de 2019

Machines et appareils	8 ans
Mobilier remplacement	8 ans
Mobilier rénovation	15 ans
Petit matériel d'inventaire	5 ans
Inventaire global	15 ans
Informatique	5 ans
Véhicules	5 ans
Travaux de transformation	10 ans

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

Rapport de situation

Le rapport de situation est publié sous forme détaillée dans le rapport annuel. Celui-ci est publié uniquement sous forme numérique et peut être consulté à l'adresse suivante :

report-youthhostel.ch

Évaluation des risques

Dans le but de garantir la conformité des comptes annuels de l'organisation avec les normes de présentation des comptes en vigueur et de garantir ainsi la régularité du rapport, le comité et la direction ont pris des mesures internes. Celles-ci se rapportent autant aux systèmes et aux procédures comptables modernes qu'à l'établissement des comptes annuels.

Au cours de l'exercice 2025, la situation en matière de risques a été marquée, d'une part, par des facteurs géopolitiques et, d'autre part, par l'omniprésence du risque de cybercriminalité. Les conflits au Proche-Orient et en Ukraine ainsi que la politique commerciale des États-Unis influencent la situation de risque et peuvent avoir des répercussions négatives sur la demande des hôtes étrangers et sur l'évolution des prix de l'énergie et de certains produits soumis à des sanctions douanières. Dans la mesure du possible, les risques importants sont réduits au minimum ou couverts par des mesures de limitation des risques. Des mécanismes de contrôle permettant de vérifier en permanence les mesures prises et leur efficacité ont été mis en place. Malgré le renforcement de nombreux risques, les Auberges de Jeunesse Suisses ont réalisé un résultat annuel positif et développé le capital d'organisation.

Conformément à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (221.433), des contrôles sont effectués chaque année chez les fournisseurs. En l'absence de soupçon fondé de recours au travail des enfants dans la chaîne logistique, les Auberges de Jeunesse Suisses sont exemptées des devoirs de diligence et de l'obligation de faire rapport en vertu de l'ordonnance.

Commentaires concernant le bilan

1. Créances résultant de livraisons et de prestations

Dans le du croire, les créances dont l'échéance dépassait les 60 jours à la date du bilan ont été intégralement régularisées. Pour les autres créances, on a procédé à une correction de valeur forfaitaire de 5%.

2. Autres créances

Les autres créances comprennent des acomptes de fournisseurs d'un montant de CHF 845 673 (année précédente CHF 848 776). Les factures des fournisseurs qui concernent l'année suivante ont été payées durant l'exercice courant actuel.

3. Stocks

Les risques sur le fonds de marchandises ont été évalués à hauteur de 20% du stock de marchandises pour la fin de l'année et provisionnés intégralement comme correction de valeur.

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

4. Immobilisations corporelles

en CHF	Valeur comptable au 01.01.	Acquisitions	Ventes	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.
Véhicules	24 175.25	0.00	1.00	12 547.30	11 626.95
Informatique	1 084 958.41	391 916.23	0.00	470 675.55	1 006 199.09
Machines / appareils	699 451.73	66 820.00	0.00	159 606.70	606 665.03
Mobilier remplacement	687 984.84	221 849.00	1 290.10	178 939.75	729 603.99
Mobilier rénovation	49 289.32	0.00	0.00	5 476.60	43 812.72
Petit matériel d'inventaire	624 848.96	276 061.59	0.00	271 745.10	629 165.45
Inventaire global	38 919.00	0.00	0.00	4 167.75	34 751.25
Immobilisations corporelles mobiles	3 209 627.51	956 646.82	1 291.10	1 103 158.75	3 061 824.48

en CHF	Valeur comptable au 01.01.	Acquisitions	Ventes	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.
Transformations	147 965.86	946 160.40	0.00	44 219.51	1 049 906.75
Immobilisations corporelles immobiles	147 965.86	946 160.40	0.00	44 219.51	1 049 906.75

5. Immobilisations financières

Les participations, prêts à des tiers et parts sociales suivants sont établis :

Type	Valeur nominale	Entreprise	Valeur comptable
Action nominative	300	Gurlaina SA, Scuol	1
Action nominative	15 000	Saastal Bergbahnen AG, Saas-Fee	1
Prêt de lancement	20 000	Association discover.swiss, Zurich	1
Part sociale	20 000	Coopérative discover.swiss, Zurich	1
Part sociale	200	Banque Raiffeisen Jungfrau Société coopérative, Interlaken	200
Part sociale	500	Coopérative Caisse suisse de voyage (Reka), Berne	1

6. Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations comprennent des dettes envers des tiers à hauteur de CHF 3 762 406 (année précédente CHF 3 089 264).

7. Diverses dettes à court terme

Les diverses dettes à court terme comprennent pour l'essentiel des dettes à l'égard des institutions d'assurance sociale, des administrations cantonales des impôts (impôt à la source) ainsi que des prestations payées par avance sous forme de bons cadeaux.

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

8. Comptes de régularisation passifs

Les régularisations des cotisations de membre pour les années suivantes sont effectuées en fonction du système d'affiliation par douze mois.

Commentaires concernant le compte d'exploitation

9. Produit résultant des prestations de services et de l'hébergement

413 359 hôtes ont été hébergés en 2025 dans nos propres établissements (année précédente 410 579). Cela correspond à 823 949 nuitées (année précédente 813 412).

10. Cotisations de membre

Au cours de l'exercice sous revue, les cotisations de membre se sont composées des produits des affiliations à l'année d'un montant de CHF 958 626 (année précédente CHF 1 132 313) et des produits des affiliations à la journée d'un montant de CHF 3 158 212 (année précédente CHF 2 910 312).

11. Produits provenant des donateurs

Les dons affectés à un but précis comprennent un montant de CHF 149 433 (année précédente CHF 142 444) résultant des contributions volontaires à la protection du climat des hôtes passant la nuit dans les Auberges de Jeunesse Suisses. Les contributions sont versées pour moitié à la fondation myclimate pour le financement de projets de protection du climat au niveau mondial et pour moitié à la Fondation Suisse pour le Tourisme Social pour des projets climatiques des Auberges de Jeunesse Suisses. Au cours de la période précédente, des contributions affectées à des projets sociaux à hauteur de CHF 1 000 ont par ailleurs été comptabilisées et attribuées au fonds pour projets sociaux.

En 2025, des contributions de particuliers et d'entreprises d'un montant de CHF 70 658 (année précédente CHF 92 127) ont été comptabilisées. Les produits provenant des donateurs que sont les communes et les cantons (pouvoirs publics) représentent CHF 15 500 (année précédente CHF 15 700).

12. Diminutions de rendement

Les pertes résultant de créances comprennent CHF 45 987 (année précédente CHF 61 060) de pertes sur débiteurs et une augmentation du risque de du croire à hauteur de CH 31 386 (année précédente baisse de CHF 86 342).

13. Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de tiers

Les prestations au titre de prestations de tiers comprennent pour l'essentiel des frais d'intermédiaires et de réservation pour les plateformes en ligne et le channel management, ainsi que des dépenses au titre de nettoyage à l'extérieur et pour les tickets de transports publics inclus dans le prix des nuitées.

14. Charges de personnel

En 2025, 388 pleins temps (année précédente 387) étaient répartis sur 584 collaborateurs fixes (année précédente 561) et 52 auxiliaires occupés sporadiquement (année précédente 63).

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

Les avoirs de vacances et jours de repos ont été entièrement régularisés en 2025 et comptabilisés dans les passifs transitoires. En 2025, il y a eu une augmentation à hauteur de CHF 61 069 (année précédente baisse de CHF 13 616).

15. Charges de locaux

Les loyers et fermages aux parties liées comprennent les loyers versés à la Fondation Suisse pour le Tourisme Social (FSTS). Aucune part variable de loyer n'a été prise en compte en 2025 (année précédente CHF 0).

16. Charges administratives

	2025 en CHF	2024 en CHF
Charges d'exploitation		
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de tiers	-10 268 570.76	-10 493 033.15
Charges de personnel	-27 396 348.37	-27 279 774.57
Charges de locaux	-10 247 915.75	-9 832 421.69
Autres charges d'exploitation	-5 954 318.01	-5 806 977.37
Amortissements	-770 237.60	-784 908.38
Total charges d'exploitation	-54 637 390.49	-54 197 115.16
Charges administratives		
Charges de personnel dans l'administration	-3 049 588.83	-2 833 664.11
Autres charges administratives	-1 588 219.25	-1 673 390.72
Amortissements	-367 721.36	-410 085.77
Total charges administratives	-5 005 529.44	-4 917 140.60
Total	-59 642 919.93	-59 642 919.93
Charges administratives en % du produit d'exploitation	8,1%	8,1%

Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

Autres informations

Dettes envers les institutions de prévoyance	2025	2024
	en CHF	en CHF
Prévoyance professionnelle	Avoirs	6 923

Indemnités versées aux organes

En 2025, le président et les membres du comité ont travaillé 603 heures (année précédente 526), dont 381 à titre honorifique (année précédente 352).

Des indemnités représentant un montant de CHF 48 891 (année précédente CHF 44 072) ont été versées sous la forme d'honoraires et de frais. CHF 31 319 ont été attribués au président des Auberges de Jeunesse Suisses (année précédente CHF 25 053).

En 2025, les honoraires versés à l'organe de révision se sont élevés à CHF 39 600 (année précédente CHF 40 010). Ce montant s'est composé exclusivement de prestations de révision.

Obligations assimilables à un contrat d'achat

Le contrat de location pour les locaux de la centrale de prestations situés à la Schaffhauserstrasse à Zurich court jusqu'au 30 avril 2026 et ne sera pas prolongé. En 2024, un nouveau contrat de location a été conclu pour des locaux à la Josefstrasse, qui ont été occupés fin décembre 2025. Le nouveau contrat court jusqu'au 30 septembre 2035. Les engagements résultant des deux contrats de location s'élèvent au total à CHF 3 492 927 (année précédente CHF 3 718 125).

Les contrats de bail et de fermage conclus avec la Fondation Suisse pour le Tourisme Social à Zurich sont résiliables moyennant un préavis de 12 mois.